DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

6a - ANNEXES SANITAIRES
(Notice explicative)

COMMUNE DE LE CHEVAIN

Modification n°4 du Plan d'Occupation des Sols

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté en date du **27 septembre 2012** approuvant la modification n°4 du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Le Chevain.

Pour le Président de la Communauté Urbaine,
Le Vice-Président délégué,

Ahamada DIBO

RECU A LA PREFECTURE DE L'ORNE LE 10 OCT. 2012

Approuvé	le :	18-05-1979
1ère Révision	le :	21-09-1988
Mise à jour	le :	26-08-1991
1ère Modification	le :	19-11-1992
2ème Modification	le :	28-11-1996
3ème Modification	le :	20-12-2001

DDE de la SARTHE - SEGUR

DEPARTEMENT AMENAGEMENT
URBANISME ET DEVELOPPEMENT
DURABLE DE LA CUA
Service Planification Prospective

OUEST Am'
RENNES
Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES
Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

DOCUMENTS ECRITS

Ouest am'
Développement et aménagement des territoires

COMMUNE DE LE CHEVAIN

Plan d'Occupation des Sols

6a

ANNEXES SANITAIRES
"Notice explicative"

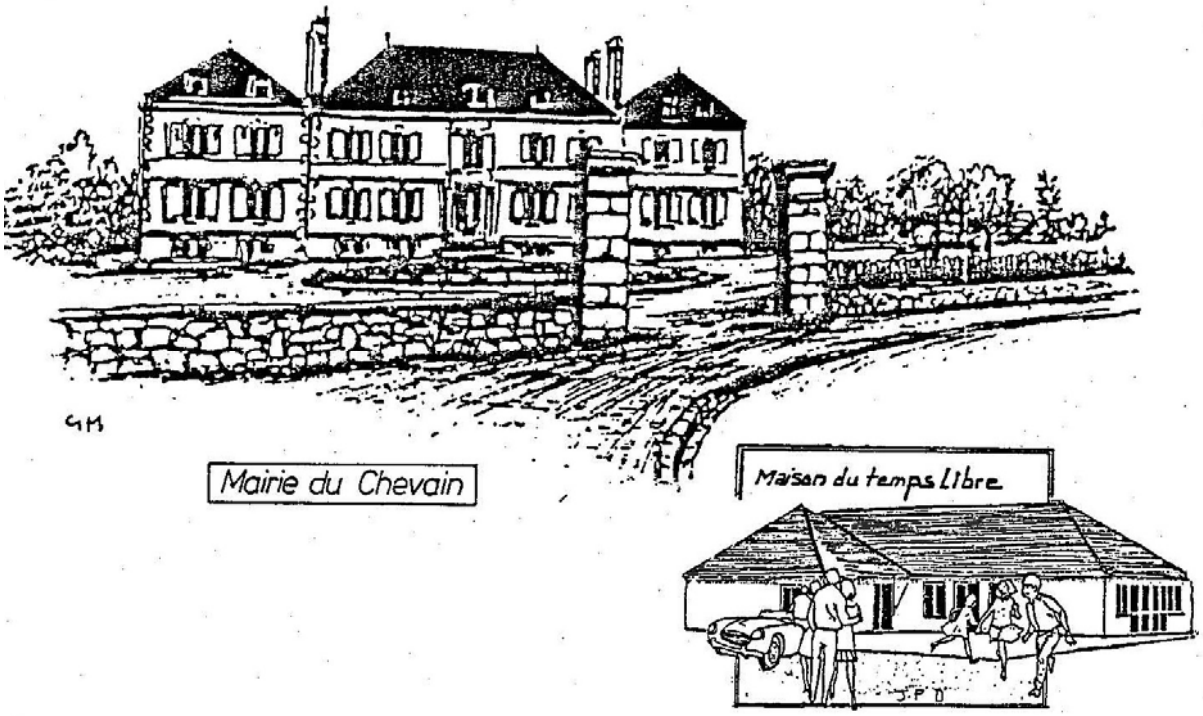

DDE de la SARTHE – SEGUR

DEPARTEMENT AMENAGEMENT
URBANISME ET DEVELOPPEMENT
DURABLE DE LA CUA
Service Planification Prospective

COMMUNE DU CHEVAIN

ANNEXES SANITAIRES

A - RESEAU D'EAU POTABLE

La commune du CHEVAIN est alimentée par le District de l'Agglomération Alençonnaise qui regroupe les communes d'ALENCON, CONDE SUR SARTHE, DAMIGNY, CERISE, LE CHEVAIN, SAINT GERMAIN DU CORBEIS et VALFRAMBERT.

Le réseau d'ALENCON et du District est géré en affermage par la Société Lyonnaise des Eaux.

Captage :

Il se fait par prise directe dans la Sarthe, sur la commune d'ALENCON, à l'usine de traitement d'eau potable d'ALENCON.

Les installations de captage, pompage, traitement sont celles du District Urbain d'Alençon.

Installations de pompage : débit maximal de 1050 m3/heure.

Installations de traitement :
- type de traitement : pré-stérilisation, floculation, décantation, filtration, ozonation
- capacité : 1050 m3/heure.

Stockage :

Trois réservoirs sont situés sur la commune de ST PATERNE, près de la Z.U.P. de Perseigne. Ce stokage constitue une réserve de 5 400 m3 d'eau.

La durée moyenne d'autonomie uniquement à partir du stockage est d'une journée.

Le réseau existant :

Le bourg du CHEVAIN est desservi par piquage direct sur la conduite de refoulement du réseau d'Alençon transitant entre Alençon et St Paterne et reliant, l'usine des eaux d'Alençon aux trois réservoirs surélevés situés à SAINT PATERNE.

Ce réseau de distribution se prolonge le long du C.D. n°16 jusqu'au hameau de MONTAUDIN à l'Est du territoire communal et au Sud jusqu'au hameau d'HOUSSEMAINE.

B - RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de la commune du CHEVAIN est du type séparatif intégral.

- Les eaux usées sont rassemblées dans deux postes de relèvement situés l'un au centre du bourg face à la Mairie et l'autre, à l'intersection du C.D. n° 16 et de la rue de Gatines (ex. CR n°3). Un troisième poste a été construit afin de desservir les opérations plus récentes des "Jardins de Villliers" et des "Passereaux".

Ces eaux sont ensuite refoulées dans le réseau de la Ville d'Alençon à Courteille, vers la station d'épuration Est sise rue d'Echauffour. Celle-ci a une capacité de 50 000 équivalents habitants (théorique) et reprend les effluents du quartier de Courteille et de la commune du CHEVAIN soit une population de 10 000 habitants environ.

- Les eaux pluviales en provenance dela partie Nord de l'agglomération sont collectées le long du CD n° 166 et rejetées dans le ruisseau de Chandon, en empruntant le fossé du CD 166 (ex CVO n°3).

Les zones desservies par le réseau d'assainissement comprennent le centre bourg jusqu'aux lieux dits "Bel Air" et "Gatines" ainsi que des secteurs d'urbanisation plus récente comme le lotissement des "Jardins de Villiers" et l'opération d'habitat groupé des "Passereaux".

C - ELIMINATION DES DECHETS

Le ramassage des ordures ménagères est assuré une fois par semaine par la S.N.N. (Société Normande de Nettoiement).

Une station de broyage des ordures ménagères implantée sur le territoire de la commune d'ARCONNAY, sise au lieu dit "La Noë de Geigne" (à proximité du CD 30 et à 6 kms environ de l'agglomération du CHEVAIN), fonctionne depuis le 1er Janvier 1975 (usine de broyage des résidus urbains et dépôt en décharge contrôlée).

Actuellement, sur les 98 communes (48 dans l'Orne, 47 dans la Sarthe et 3 dans la Mayenne) du secteur de ramassage prévu au schéma départemental, 62 d'entre-elles utilisent les services de cette usine, dont la commune du CHEVAIN.

La capacité de traitement de l'usine existante est de 15 tonnes par heu Une moyenne de 90 tonnes de déchets est traitée journellement, dont 50 tonnes pour le District. La capacité de l'usine est donc largement suffisante pour les besoins actuels.

Enfin, une collecte sélective du verre a lieu par appport volontaire dans 20 containers répartis sur l'ensemble des communes du District (ALENCON, CONDE SUR SARTHE, ST GERMAIN DU CORBEIS, CERISE, VALFRAMBERT, DAMIGNY, LE CHEVAIN).

==========